

 **Compte-rendu pour affichage du Conseil Communautaire du 12 Avril 2018**

Le 12 Avril 2018, le Conseil Communautaire s’est réuni à la salle des fêtes de Tocane Saint Apre ; sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, à la suite de la convocation adressée le 05 Avril 2018.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire : **63**

Nombre de membres titulaires présents : de la délibération N° 2018/75 à N° 2018/81 : 44 présents

 de la délibération N° 2018/82 à N°2018/87 : 45 présents

 de la délibération N° 2018/88 à N°2018/92 : 46 présents

 de la délibération N° 2018/93 à N°2018/96 : 47 présents

 de la délibération N° 2018/97 à N°2018/100 : 46 présents

Nombre de membres suppléants présents **: 5**

Nombre d’absents titulaires **:** de la délibération N°2018/75 à N°2018/81 : 19 absents titulaires

 de la délibération N°2018/82 à N°2018/87 : 18 absents titulaires

 de la délibération N°2018/88 à N°2018/92 : 17 absents titulaires

 de la délibération N°2018/93 à N°2018/96 : 16 absents titulaires

 de la délibération N°2018/97 à N°2018/100 : 17 absents titulaires

Dont procurations : de la délibération N°2018/75 à 2018/81 : 7 procurations

 de la délibération N°2018/82 à N°2018/87 : 7 procurations

 de la délibération N°2018/88 à N°2018/92 : 7 procurations

 de la délibération N°2018/93 à N°2018/96 : 7 procurations

 de la délibération N° 2018/97 à N°2018/100 : 6 procurations

Mauricette LEMAZAVA est désignée secrétaire de séance à l’unanimité.

Le procès-verbal du 29/03/2018 est adopté à l’unanimité

L’ajout de trois délibérations supplémentaires à l’ordre du jour a été accepté à l’unanimité (N° 2018-98 désignation des délégués de la Commune de Saint André de Double au SRB Dronne, la N° 2018-99 Tarification de la mise à disposition du matériel de prêt, et la N° 2018-100 accueil d’une stagiaire pour le service développement économique.

.

**ADMINISTRATION GENERALE – Rapporteur Didier Andrieux**

**DELIBERATION N° 2018 / 75: MODIFICATION DES STATUTS DU SRB DRONNE**

Le SRB Dronne a adopté de nouveaux statuts prenant en compte les modifications suivantes :

- le transfert de l’ensemble des items de la compétence GEMAPI (1, 2, 5 et 8),

- l’adhésion d’une nouvelle collectivité (la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne pour le compte de ses communes)

- l’extension de son périmètre (avec l’adhésion de 4 nouvelles communes sur le territoire de la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne, d’une nouvelle commune sur la Communauté de Communes Périgord Nontronnais, et de la commune de saint André de Double sur la Communauté de Communes du Pays Ribéracois).

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur cette modification statutaire.

***Le Conseil Communautaire approuve à l’unanimité la modification des statuts du SRB Dronne***

**FINANCES – Rapporteur Jean-Marcel Beau**

**DELIBERATION N° 2018 / 76 : AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAE LE JARISSOU**

Il convient de reprendre dans le budget 2018 de la ZAE Le Jarissou les résultats cumulés suivants :

SECTION D’INVESTISSEMENT :

-compte 001 déficit d’investissement reporté : 65 630.23 €

-compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 65 630.23 €

***Le Conseil Communautaire approuve à l’unanimité l’affectation du résultat 2017 du budget annexe de la ZAE le Jarissou***

**DELIBERATION N° 2018 / 77 : ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2018 DE LA ZAE LE JARISSOU**

**Le Conseil Communautaire approuve à l’unanimité le budget annexe 2018 de la ZAE le Jarissou , équilibré en section de fonctionnement à 441 821.19 € et en section d’investissement à 496 461.46€**

**DELIBERATION N° 2018 / 78 : AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE VILLETOUREIX**

Il convient de reprendre dans le budget 2018 de la ZAE de Villetoureix les résultats cumulés suivants :

SECTION D’INVESTISSEMENT :

-compte 001 excédent d’investissement reporté : 10 108.50 €

***Le Conseil Communautaire approuve à l’unanimité l’affectation du résultat 2017 du budget annexe de la ZAE de Villetoureix***

**DELIBERATION N° 2018 / 79 : ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2018 DE LA ZAE DE VILLETOUREIX**

**Le Conseil Communautaire approuve à l’unanimité le budget annexe 2018 de la ZAE de Villetoureix équilibré en section de fonctionnement à 481 712.84 € et en section d’investissement on constante un sur équilibre en recettes pour 482 275.56 € contre 452 052.56 € en dépenses.**

***Le Conseil Communautaire approuve à l’unanimité le budget annexe 2018 de la ZAE de Villetoureix***

**DELIBERATION N° 2018 / 80 : AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DU BUDGET ANNEXE DE L'UNITE DE TRAITEMENT DES MATIERES DE VIDANGE**

Il convient de reprendre dans le budget 2017 de l’UTMV les résultats cumulés suivants :

SECTION D’INVESTISSEMENT :

-compte 001 excédent d’investissement reporté : 7 168.50 €

***Le Conseil Communautaire approuve à l’unanimité l’affectation du résultat 2017 du budget annexe de l’unité de traitement des matières de vidange***

**DELIBERATION N° 2018 / 81 : ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2018 DE L'UNITE DE TRAITEMENT DES MATIERES DE VIDANGE**

**Le Conseil Communautaire approuve à l’unanimité le budget annexe 2018 de l’unité de traitement des matières de vidange équilibré en section d’investissement à 7 168.50 €**

**DELIBERATION N° 2018 / 82 : AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT**

Il convient de reprendre dans le budget 2018 du budget annexe du Lotissement les résultats cumulés suivants :

SECTION D’INVESTISSEMENT :

-compte 001 déficit d’investissement reporté : 38 397.59 €

-compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 38 397.59 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-Compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 3.20 €

***Le Conseil Communautaire approuve à l’unanimité l’affectation du résultat 2017 du budget annexe du lotissement***

**DELIBERATION N° 2018 / 83: ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2018 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT**

**Le Conseil Communautaire approuve à l’unanimité le budget annexe 2018 du budget annexe du lotissement, équilibré en section de fonctionnement à 282 413.66 € et en section d’investissement à 318 646.43 €**

**DELIBERATION N° 2018 / 84 : AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DU BUDGET ANNEXE DU SPANC**

Il convient de reprendre dans le budget 2018 du budget annexe du SPANC les résultats cumulés suivants :

SECTION D’INVESTISSEMENT :

-compte 001 excédent d’investissement reporté : 1 564.78 €

-compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 4 526.22 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-Compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 110 788.76 €

***Le Conseil Communautaire approuve à l’unanimité l’affectation du résultat 2017 du budget annexe du SPANC***

**DELIBERATION N° 2018 / 85: ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2018 DU BUDGET ANNEXE DU SPANC**

**Le Conseil Communautaire approuve à l’unanimité le budget annexe 2018 du budget annexe du SPANC, équilibré en section de fonctionnement à 335 313.00 € et en section d’investissement à 55 625.24 €**

**DELIBERATION N° 2018 / 86 : AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DU BUDGET ANNEXE DE L’OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL**

Il convient de reprendre dans le budget 2018 du budget annexe de l’Office de Tourisme Intercommunal les résultats cumulés suivants :

SECTION D’INVESTISSEMENT :

-compte 001 excédent d’investissement reporté : 1 748.00 €

***Le Conseil Communautaire approuve à l’unanimité l’affectation du résultat 2017 du budget annexe de l’Office de Tourisme Intercommunal***

**DELIBERATION N° 2018 / 87 : ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2018 DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL**

**Le Conseil Communautaire approuve à l’unanimité le budget annexe 2018 du budget annexe de l’office du tourisme intercommunal, équilibré en section de fonctionnement à 265 892.34 € et en section d’investissement à 5 954.60 €**

**DELIBERATION N° 2018 / 88 : AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DU BUDGET ANNEXE DU VILLAGE DE BEAUCLAIR**

Il convient de reprendre dans le budget 2018 du budget annexe du Village de Beauclair les résultats cumulés suivants :

SECTION D’INVESTISSEMENT :

-compte 001 déficit d’investissement reporté : 4 458.65 €

-compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 2 269.12 €

***Le Conseil Communautaire approuve à l’affectation du résultat 2017 du budget annexe du Village de Beauclair***

**DELIBERATION N° 2018 / 89 : ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2018 DU VILLAGE DE BEAUCLAIR**

**Le Conseil Communautaire approuve à l’unanimité le budget annexe 2018 du budget annexe du village de Beauclair, équilibré en section de fonctionnement à 65 265.03 € et en section d’investissement à 5 792.65 €**

**DELIBERATION N° 2018 / 90 : AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE ADS**

Il convient de reprendre dans le budget 2018 du budget annexe du service ADS les résultats cumulés suivants :

SECTION D’INVESTISSEMENT :

-compte 001 excédent d’investissement reporté : 65.00 €

***Le Conseil Communautaire approuve à l’unanimité l’affectation du résultat 2017 du budget annexe du Service ADS***

**DELIBERATION N° 2018 / 91 : ADOPTION DU BUDGET ANNEXE SERVICE ADS 2018**

**Le Conseil Communautaire approuve à l’unanimité le budget annexe 2018 du budget annexe du service ADS, équilibré en section de fonctionnement à 151 002 € et en section d’investissement à 905 €**

**DELIBERATION N° 2018 / 92 : AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DU BUDGET PRINCIPAL**

Les résultats 2017 du Budget Principal se présentent comme suit :

En plus de ces résultats, il convient de reprendre dans le budget principal 2018 les résultats cumulés du budget annexe du Centre Social et Culturel Intercommunal, clôturé au 31/12/2017, qui s’élèvent à :

 \*excédent d’investissement : 60 859.06 €

Il convient de reprendre ces résultats dans le budget principal 2018 de la façon suivante :

SECTION D’INVESTISSEMENT :

-compte 001 déficit d’investissement reporté : 749 640.32 €

-compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 654 968.82 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-Compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 475 066.56 €

***Le Conseil Communautaire approuve à l’unanimité l’affectation du résultat 2017 du budget principal***

**DELIBERATION N° 2018 / 93 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL**

**Le Conseil Communautaire approuve à la majorité le budget primitif 2018 du budget principal équilibré en section de fonctionnement à 13 270 118.59 € et en section d’investissement à 5 868 629.81 €**

**DELIBERATION N° 2018 / 94 : ADOPTION Des TAUX DE FISCALITE DES MENAGES 2018**

Il est proposé d’adopter les taux de la fiscalité ménage comme suit, selon une augmentation des taux de 1.5 % par-rapport à 2017:

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| TAXES | BASESPREVISIONNELLES2018 | PROPOSITIONTAUX 2018 | PRODUIT ATTENDU 2018 |
| T.H. | 24 843 000 | 9.47% | 2 .352 632 € |
| F.B. | 18 338 000 | 12.98 % | 2 380 612 € |
| F.N.B. | 1 466 000  | 44.80 % | 656 799 € |
| Total |  |  | 5 390 043 € |

***Le Conseil Communautaire approuve à l’unanimité l’adoption des taux de fiscalité des ménages 2018***

**DELIBERATION N°2018 / 95: ADOPTION DU TAUX DE LA COTISATION FONCIERE UNIQUE 2018**

|  |  |
| --- | --- |
| ANNEE | 2018 |
| BASES D’IMPOSITION PREVISIONNELLE  | 2 867 000 |
| TAUX  | 28.73 % |
| PRODUIT ATTENDU | 823 852 € |

Le taux de la CFE est inchangé depuis 2014.

***Le Conseil Communautaire approuve à l’unanimité l’adoption du taux de la cotisation foncière unique 2018***

**DELIBERATION N° 2018 / 96 : ADOPTION DU TAUX DE LA TAXE D’ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2018**

|  |  |
| --- | --- |
| ANNEE | 2018 |
| BASES D’IMPOSITION PREVISIONNELLE  | 18 669 403  |
| TAUX  | 11.91 % |
| PRODUIT ATTENDU | 2 222 712 € |

Le taux de la TEOM est en baisse par-rapport à 2017 (12.09%)

***Le Conseil Communautaire approuve à l’unanimité l’adoption du taux de la taxe d’enlèvement des ordures ménagères 2018***

**DELIBERATION N° 2018 / 97 : REALISATION D’UN EMPRUNT DE 640 000 Euros POUR LE CENTRE d’HEBERGEMENT BEPOS DE SIORAC DE RIBERAC**

Le plan de financement du BEPOS fait apparaître un besoin de financement de la CCPR à hauteur de 640 000 €. La MFR et la Communauté de Communes ont signé un protocole d’accord  précisant que la MFR prendra intégralement en charge l’emprunt contracté par la collectivité sur la base d’un loyer annuel de 26 500 €.

Il est proposé de contracter un emprunt « Croissance Verte » de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). En effet, cet organisme, contrairement aux autres banques, propose des emprunts sur une durée supérieure à 25 ans, ce qui permet de diminuer l’échéance et de se rapprocher du montant de loyer défini pour la MFR.

La proposition de la CDC est la suivante :

 Montant : 640 000 €

Durée : 30 ans

 Taux d’intérêt : Livret A + 0.75% (soit 1.50% aujourd’hui)

 Commission d’instruction : 380 €

Périodicité : trimestrielle

Amortissement : prioritaire (échéance constante)

Durée du préfinancement : 18 mois

Montant des échéances : 27 423.72 €

***Le Conseil Communautaire approuve à l’unanimité la réalisation de l’emprunt***

**deliberation n° 2018 / 98 : désignation des délégués de la commune de Saint André de Double au SRB Dronne**

**Rapporteur : Didier Bazinet**

Suite à la modification de périmètre du SRB Dronne il convient de désigner les délégués de la commune de SAINT ANDRE DE DOUBLE.
Sur proposition du conseil municipal:

Titulaire: Ginette CHOUCHERIE

Suppléante: Thiphaine NADOT

***Le Conseil Communautaire approuve à l’unanimité la désignation de ces délégués***

**DELIBERATION N° 2018/99 Tarification de la mise à disposition DU MATERIEL DE PRET**

**Rapporteur Philippe Dubourg**

Sur proposition de la commission bâtiments et patrimoine et compte tenu de la nécessite de définir les modalités de prêt de matériel, il est nécessaire de conventionner avec les communes et les associations qui en font la demande.

Ce conventionnement définit les obligations des deux parties, les conditions de retrait et de restitution du matériel.

La tarification proposée est la suivante :

□ Sonorisation 25 €

□ Grilles d’exposition X06 Gratuit

□ Vidéoprojecteur Gratuit

□ Eclairage 25 €

□ Tivolis 100 €

□ Chapiteaux de 4x4m 50 €

Ces tarifs s’appliquent pour une durée de 3 jours.

Pour les actions propres à la CCPR ou celles dont elle est partenaire, cette tarification ne s’applique pas.

Le prêt de matériel est fonction de sa disponibilité. Le service donnera réponse dans un délai de deux semaines après dépôt de la demande.

 ***Le Conseil Communautaire approuve à l’unanimité la tarification de la mise à disposition du matériel de prêt.***

**DÉLIBÉRATION N°2018/100 RELATIF À L’ACCUEIL D’UNE STAGIAIRE POUR LE SERVICE DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**Rapporteur : Patrice Favard**

La Communauté de Communes accueille dans le cadre de sa politique de développement économique au pôle de Verteillac une stagiaire de l’université de Bordeaux Montaigne, en licence anglais / chinois.

Il est demandé d’autoriser le Président à signer le protocole de conventionnement en application du décret n°2009-885 du 21 juillet 2009 relatif aux modalités d’accueil des étudiants de l’enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l’Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial.

La stagiaire est accueillie du 26/04/2018 au 6/07/2018, son stage a pour thème : «réseau épicerie fine ».

Le tarif horaire légal est de 3.75 €.

La gratification totale due pour 46 jours (368 heures) est de 1 380 €.

***Le Conseil Communautaire approuve à l’unanimité***

**L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h27**